### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre Location bureaux, services administratifs, enseignement

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012, Article L134-3-1 Loi n°2010--788 du 12 juillet 2010 - art. 1

A INFORMATIONS GENERALES			
N° de rapport :	76194	Signature :	
Référence ADEME :	2376T4376962H		
Date du rapport :	18/12/2023	1 . \	
Valable jusqu'au :	17/12/2033	A7UI	
Nature de l'ERP :			
Année de construction :	1960	-/ \	
Diagnostiqueur:	COLLARD Arnaud	*	
Adresse: 301 route DE DIEPPE CIS			
76950 LES GRANDES-VENTES INSEE : 76321			
□ Bâtiment entier	☐ Partie de bâtiment (à préciser) :		
Sth : 221 m <sup>2</sup>			
Propriétaire :			
Nom: SDIS		Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom :	
Adresse: 301 route de VENTES	e Dieppe 76950 LES GRANDES-	Adresse:	

#### **B** CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée : du 01/01/2020 au 01/01/2023

	Consommations en énergies finales (détail par énergie en kWhee)	Consommations en énergie primaire (détail par énergie en kWhpp)	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
Bois, biomasse	(1111   11	(1000   1000   3000   200	, ,
Electricité	Electrique 40 803	93848	6 543,00 €
Gaz			
Autres énergies			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			56,00 €
TOTAL		93 848	6 543.00 €

TOTAL		93 848	6 543,00 €	
Consommations énergétic (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau ch refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de l à demeure	naude sanitaire, le	Emissions de gaz à effet de pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le ref autres usages	roidissement, l'éclairage et les	
Consommation estimée : 424 kWh <sub>ep</sub> /m².an		Estimation des émissions : 11 kg <sub>eqCO2</sub> /m².an		
Bâtiment économe	Bâtiment	Faible émission de GE	S Bâtiment	
≤ 50 A		≤ 5 A		
51 à 110 B		6 à 15 B	11	
111 à 210 C		16 à 30	kg /m².an	
211 à 350		31 à 60 D		
351 à 540	424	61 à 100		
541 à 750 F	kWh <sub>EP</sub> /m².an	101 à 145		
> 750 G		> 145 G		
Bâtiment énergivore		Forte émission de GE	S	



Numéro de contrat :76194 DP

#### C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS

Pas de descriptif

#### D NOTICE D'INFORMATION

#### Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public.
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie.
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

#### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation cidessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

#### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiqué.

#### **Energies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

#### **Commentaires:**



Numéro de contrat :76194 DP

#### Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics culturels ou sportifs : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

#### Gestionnaire énergie

 Mettre en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

#### Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : Elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple température entre 14 et 16°C dans une salle de sports, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

#### Ventilation

 Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

#### Confort d'été

 Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

#### **Eclairage**

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

#### **Bureautique**

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple); Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

#### Sensibilisation des occupants et du personnel

- Eteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires

#### **Compléments**



Numéro de contrat :76194 DP



Numéro de contrat :76194 DP

#### E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	
Amélioration énergétique significative	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur)	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique.  Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation	
Amélioration énergétique significative	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur)	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique.  Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation	
Amélioration énergétique significative	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur)	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique.  Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima: R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation	
Amélioration énergétique significative	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur)	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \ge 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021,	



Numéro de contrat :76194 DP

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
		pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation
Amélioration énergétique significative	Suppression de l'isolation existante	Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé
Amélioration énergétique significative	Isolation des toiture avec une pente <60°	L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 4 m².k/W.  Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.
Amélioration énergétique significative	Installation d'une porte isolante	Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2 W/(m2.K)
Amélioration énergétique significative	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre
Amélioration énergétique significative	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre
Amélioration énergétique significative	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt



Numéro de contrat :76194 DP

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
		pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.  Montant estimé par fenêtre
Amélioration énergétique significative	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre
Amélioration énergétique significative	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre
Amélioration énergétique significative	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre
Amélioration énergétique significative	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif	Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un



Numéro de contrat :76194 DP

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
		Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.  Montant estimé par fenêtre
Amélioration énergétique significative	Installer une VMC simple flux	Installation d'une VMC simple Flux Hygroréglable type A
Amélioration énergétique significative	PAC Air Eau	Installation d'une pompe à chaleur air / eau

Commentaires :	
Néant	
Neant	

#### Les travaux sont a realiser par un professionnel qualifie.

Pour plus d'informations :

<u>www.logement.gouv.fr</u> rubrique performance energetique Www.ademe.fr

#### F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature Etablissement du rapport :

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX le 18/12/2023

Cabinet: APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE

Nom du responsable :

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD

N° de police : **10800807204** Date de validité : **31/12/2023** 

Date de visite : 18/12/2023

Le présent rapport est établi par COLLARD Arnaud dont les compétences sont certifiées par : I.CERT

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K 35760 SAINT-GRÉGOIRE

N° de certificat de qualification : CPDI6191

Date d'obtention : 03/11/2021

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE 3CL 2021 version 4.1.1



Numéro de contrat :76194 DP

#### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



### Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI6191 Version 001

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

#### Monsieur COLLARD Arnaud

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Date d'effet: 03/11/2021 - Date d'expiration: 02/11/2028

Date d'effet: 03/11/2021 - Date d'expiration: 02/11/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 18/01/2022.



Antité du 21 novembre 2005 modifié againt trausur en présence de prime de explantation des completences des personnes physiques operatures de controllat de risque d'exposition au point, des diagnostics du reque d'introduction par le prime des printisses ou des controllés agains trausur en présence de printisses ou des controllés agains trausur de format de controllés agains trausur de financiar de représence physiques opératures de représence physiques opératures de représence des printisses de la controllés agains trausur de la financiar de représence physiques opératures de représence des personnes physiques ou Antièté du 8 novembre 2019 relatif aux completences des personnes physiques opératures de contensation des matheixa et produits contensat de représence des personnes physiques sepératures des produits contensat de représence des personnes physiques représences des personnes des présences des personnes physiques représences des personnes des personnes des personnes physiques représences des personnes de



Certification de personnes Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev18